



Pour une vraie liberté de choix de l'assurance-emprunteur,

VITAE Assurances soutient la création du site www.suivi-equivalence.com

Depuis juillet 2010, les acquéreurs immobiliers ont la possibilité, grâce à la loi Lagarde, de choisir eux-mêmes leur assurance décès-invalidité à la place du contrat groupe proposé par le prêteur. La loi Hamon du 17 mars 2014 a renforcé cette liberté de choix en donnant à l'emprunteur 1 an à compter de la signature du prêt pour demander à changer d'assurance-emprunteur.

Mais changer pour quel autre contrat ? Face aux difficultés d'application, les intermédiaires en crédit et les courtiers d'assurances viennent de lancer, le 16 juillet 2015, un site internet destiné à faire toute la transparence sur les contrats de substitutions acceptés ou refusés par les prêteurs.

« Ce site va améliorer la liberté de choix de nos clients dans la souscription de l'assurance emprunteur. De ce fait, il va garantir la bonne application de la loi et faciliter l'activité d'intermédiaire en crédit et en assurance emprunteur », déclare Nicolas Chérond, directeur des Partenariats Assurances chez VITAE Assurances (groupe Cafpi).

www.suivi-equivalence.com, un site renseigné par les professionnels

Le contrat d'assurance emprunteur (décès, invalidité et, éventuellement, chômage) proposé à la place de celui de l'établissement prêteur doit présenter une « équivalence de garanties ». Une notion vague qui a été précisée par un accord interbancaire signé le 23 janvier 2015 sous l'égide du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF).

Ce document est le fruit de plusieurs mois d'échanges entre les acteurs du marché sur les questions relatives aux exigences des établissements de crédit et, en particulier, des critères retenus pour l'analyse de l'équivalence de garanties.

C'est pour assurer le suivi de cet accord que l'Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits (APIC) et la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA) ont créé le site internet « suivi-equivalence.com ».

Retour d'expérience. La vocation de ce site est de permettre aux intermédiaires et professionnels de l'assurance emprunteur de partager leurs expériences et leurs observations sur la réelle application des règles inscrites dans l'accord signé par les établissements prêteurs.

Lorsqu'un professionnel estime que, dans un dossier, toutes les conditions d'équivalence sont réunies, mais que la demande du client n'a pas été jugée recevable, il pourra y partager son retour d'expérience.

« L'objectif du site « suivi-equivalence.com » n'est pas de résoudre les litiges individuels, mais de disposer de données statistiques afin de dénombrer les incidents éventuels, au bénéfice de toutes les parties. In fine, nous aurons une vraie vision de ce qui s'applique réellement chez les prêteurs et pourrons encore mieux guider nos clients dans leur délégation d'assurance », conclut Nicolas Chérond.

VITAE Assurances en bref :

Créée en 1993, VITAE Assurances est une filiale du groupe CAFPI, n°1 du courtage en crédits. Acteur majeur du secteur de l'assurance emprunteur, VITAE Assurances met en place plus de 30.000 nouveaux contrats chaque année. Partenaire des plus grandes compagnies d'assurances, la société propose des solutions qui répondent à toutes les situations, aux coûts les plus étudiés. VITAE Assurances donne l'opportunité aux particuliers de réaliser une économie de 30 à 50 % par rapport aux formules packagées (assurances + crédits) généralement offertes par les banques traditionnelles. Le site Internet www.vitae-assurancecredit.com propose un espace de simulation permettant d'envisager différentes possibilités : durée de l'emprunt, capital assuré, garanties offertes (en particulier les incapacités de travail permanentes). L'acquéreur peut confirmer, dans un deuxième temps, les résultats de l'estimation obtenue par une demande d'étude personnalisée qu'il peut comparer avec la proposition de la banque prêteuse

Retrouver en ligne

- [Le communiqué de presse complet](#)
- [La photo de Nicolas Chérond](#)
- [Toutes les informations sur VITAE Assurances](#)



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Pascale Pradère - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>